Dentiste DINARD 35800 Dentistes à DINARD : Drs Yvick MARÇ...
Implantologie - Esthétique Dentaire - Thérapie Laser
1 Avenue Edouard VII 35800 DINARD
Tel. : +33 2 99 16 00 16
dr-marcais-yvick.chirurgiens-dentistes.fr

Les soins conservateurs dentaires

Les soins conservateurs comprennent : la visite de prévention, le détartrage, le traitement de carie, la dévitalisation...

LES PRINCIPAUX SOINS CONSERVATEURS

Il existe de nombreuses raisons de se faire suivre régulièrement. Une visite par an est nécessaire, sauf cas spécifiques.

> Visites de prévention

La manière dont j'entretiens mes dents est-elle satisfaisante ? Dois-je modifier certaines habitudes alimentaires ? Y a-t-il des précautions particulières à prendre pour que l'état de ma bouche ne soit pas défavorable à ma santé générale ? Comment éviter les troubles liés à l'âge ?

> Scellement de sillons

Le scellement de sillons réduit l'apparition de caries sur les dents permanentes des enfants. C'est une intervention indolore qui concerne les enfants de 6 à 14-15 ans présentant un risque carieux élevé.

Détartrage

L'élimination du tartre permet de :

> recréer un environnement sain pour les dents et les gencives ;

> renforcer l'hygiène bucco-dentaire ;

> prévenir l'apparition des maladies gingivales et parodontales.

Traitement des caries

La carie est une infection de la dent qui se caractérise par l'apparition d'une cavité à la surface de l'émail.

> Les premiers signes pouvant révéler la présence d'une carie sont les douleurs au sucre, au froid puis au chaud. Il est important qu'une carie soit traitée dès son apparition.

Endodontie

L'endodontie s'attache à la prévention, au diagnostic et au traitement des maladies de la pulpe dentaire et des infections péri-apicales (situées dans l'os autour des racines).

> La dévitalisation est un acte d'endodontie qui consiste à retirer la pulpe dentaire lorsque celle-ci a été endommagée par une carie profonde, une fracture de la dent...

À SAVOIR
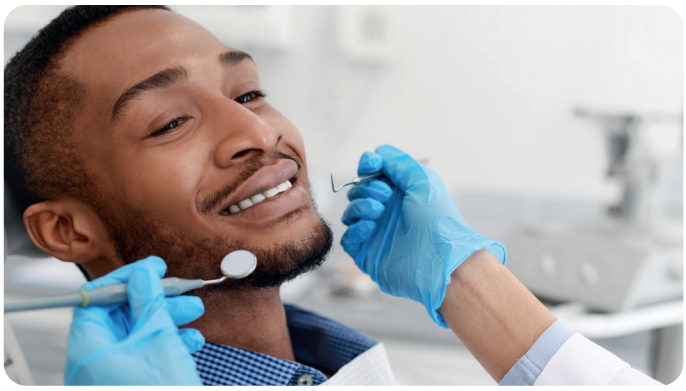
Les soins conservateurs sont pris en charge par l'Assurance Maladie s'ils figurent sur la liste des actes et prestations remboursables à tarifs conventionnels.